

**RAPPORT**  
**DU DELEGUE DE L'IDE**  
**AU SEMINAIRE NATIONAL DE RABAT/MAROC**  
**10 - 11 -12 mai 2001**  
**sur**  
**« LA JUSTICE DES MINEURS : BILAN ET PERSPECTIVES »**

---

Du 10 au 12 mai 2001 s'est tenu à Rabat un séminaire national, dont les buts étaient, en général, d'améliorer la situation de tous les enfants marocains délinquants mais aussi abandonnés ou handicapés et, en particulier, d'apporter les retouches utiles au projet de code de procédure pour mineurs en phase d'être prochainement adopté.

La première journée s'est ouverte par les traditionnelles allocutions officielles du Ministre des Droits de l'homme, du Ministre de la Justice, du Ministre de la Jeunesse et des Sports et du Représentant de l'UNICEF au Maroc, lesquelles ont été suivies de trois exposés d'experts nationaux sur :

- un essai de synthèse de la justice des mineurs au Maroc ;
- les nouvelles réformes législatives en matière de justice des mineurs ;
- une vue d'ensemble de la justice des mineurs à la lumière des priorités fixées pour la prochaine décennie.

La matinée du vendredi 11 mai a été réservée aux orateurs étrangers, (dont le soussigné qui a, à l'entame de son intervention, adressé les salutations de l'AIMJF et de l'IDE), venus présenter les principales normes internationales relatives aux droits de l'enfant dans le domaine de la justice et les expériences égyptiennes et belges en matière de justice des mineurs. La Tunisie également invitée à ce colloque a dû déclarer forfait en dernière minute - le professeur Hatim Cotrane ayant eu un empêchement.

Les vendredi après-midi et samedi matin ont été consacrés aux travaux d'ateliers avec les thèmes suivants :

1. réalité et nature de la délinquance juvénile : de la répression à la prévention ;
2. pour une justice spécialisée des mineurs ;
3. nouvelles réponses à la délinquance juvénile.

Le résultat des trois panels a permis d'élaborer plusieurs recommandations énumérées et commentées par le Procureur de sa Majesté lors de la cérémonie de clôture du samedi après-midi et en présence du Ministre de la Jeunesse et des Sports, de la Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'insertion des Handicapés, et du Représentant de l'UNICEF au Maroc.

En bref, les recommandations suivantes feront l'objet d'un **rapport écrit** à sa Majesté le Roi du Maroc, Mohamed VI :

1. élaborer un texte de loi propre à l'enfant et en conformité avec les normes internationales ;
2. fixer l'âge limite de responsabilité pénale de l'enfant à 12 ans ;
3. poursuivre les mesures prises en faveur des adolescents au-delà de 18 ans ;
4. recourir à la conciliation avant jugement ;
5. créer des institutions spécialisées pour mineurs (justice, police avec présence de femmes) ;
6. augmenter les effectifs des services qui s'occupent des mineurs (justice, police, services sociaux) ;
7. créer des centres pour jeunes et des « espaces verts » dans les quartiers ;
8. responsabiliser toutes les parties liées par le problème des mineurs délinquants ou abandonnés ou handicapés.

Le séminaire de Rabat, d'une intensité rare, a été organisé de façon remarquable, notamment au niveau des horaires et de la prise en charge des conférenciers et des participants par le Ministère des Droits de l'Homme.

Le haut niveau des participants (environ 200), essentiellement des juges, procureurs, avocats, hauts fonctionnaires de police et directeurs d'institutions, a donné lieu à des discussions nourries, intenses et parfois **très** animées. Il est apparu que tous ont la volonté ferme d'améliorer le sort des enfants marocains, en particulier ceux qui sont en détention ou abandonnés dans la rue, toutefois, pas à n'importe quel prix !

Il ressort également que le manque de ressources financières ou l'inégalité dans la répartition de celles-ci ne permettent pas de réaliser les « rêves » de tout un chacun. Mais, une prise de conscience commune et une saine collaboration entre tous les ministères concernés apporteront sans aucun doute des résultats tangibles et concrets.

Enfin, il est important de relever que les problèmes de délinquance rencontrés au Maroc sont bien différents de ceux que nous tentons de combattre tous les jours. En effet, plus de 60 % des mineurs détenus en prison le sont pour des affaires de mendicité et de vagabondage !

Un dernier mot sur les relations IDE - Maroc. Un repas a été organisé samedi soir par M. Olivier Degreef, Représentant du Fonds des N.U. pour l'enfance au Maroc (UNICEF), et son épouse, qui ont reçu très officiellement dans leur magnifique propriété M. et Mme Ahmed Ghazali, Secrétaire général du Ministère de la Justice, M. Bertrand Commelin, Conseiller adjoint pour la Coopération Scientifique et Technique de l'Ambassade de France au Maroc, M. Nigel Cantwell, Représentant de l'UNICEF, à Florence, et le soussigné, qui a présenté l'IDE à ces personnalités et leur a adressé les salutations d'usage.

Fribourg, le 15.5.01

ML